



# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

## INTEGRATION D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

Par arrêté n° 2018-117 en date du 15 octobre 2018, le Maire de la Ville de Villecresnes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'intégration d'office dans le domaine public de voies privées à la circulation publique.

Madame Brigitte BOURDONCLE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le projet d'intégration d'office dans le domaine public communal concerne les voiries et espaces suivants:

- 1) Lotissement dit « Les Logettes de Villecresnes » :
  - Rue Blaise Pascal (parcelle cadastrée AP 649 pour partie) ;
  - Rue Jules Verne (parcelle cadastrée AP 631 pour partie) ;
  - Passage Jules Verne (parcelle cadastrée AP 631 pour partie) ;
  - Allée Galilée (parcelle cadastrée AP 649 pour partie) ;
  - Place Léonard de Vinci (parcelle cadastrée AP 631 pour partie) ;
  - Contour du lotissement (trottoirs) - (parcelle cadastrée AP 605).
- 2) Lotissement dit « La Fontaine du pin » :
  - Allée des Mésanges (parcelles cadastrées AK 186 pour partie, AK 92 et AK 195) ;
  - Allée des Saules (parcelle cadastrée AK 186 pour partie) ;
  - Allée des Roseaux (parcelle cadastrée AK 186 pour partie).

Un dossier de présentation du projet, accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public, sont mis à disposition du public :

### **Du lundi 5 novembre au vendredi 23 novembre 2018 inclus**

A la Mairie de Villecresnes, Hôtel de Ville, aux heures d'ouverture suivantes :

*Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30*

*Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

*Le samedi de 9h à 11h30*

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à l'adresse suivante :

*Madame la Commissaire Enquêteur*

*Mairie de Villecresnes, Place Charles de Gaulle, 94440 Villecresnes.*

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'Hôtel de Ville aux jours et heures suivants :

- *Lundi 5 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 ;*
- *Mercredi 14 novembre 2018 de 14h00 à 17h00 ;*
- *Vendredi 23 novembre 2018 de 13h30 à 16h30,*

Ce dossier est également consultable sur le site internet de la commune de Villecresnes «[www.villecresnes.fr](http://www.villecresnes.fr)»

Après l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Ville de Villecresnes le dossier avec le rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

A l'issue de la procédure, le Conseil Municipal de Villecresnes pourra approuver l'intégration d'office et sans indemnité dans le domaine public des voies privées précitées.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Villecresnes (01.45.10.04.32).

Le Maire,  
Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud-Est Avenir  
Gérard GUILLE

*Ne pas recouvrir avant le 23 novembre 2018*